

## Le RAPPORT du Marquis de CLERMONT-TONNERRE

MINISTRE DE LA GUERRE

### SUR UNE EXPÉDITION A ALGER (1827)

Les riches Archives historiques du ministère de la Guerre renferment, pour les années et les mois qui ont précédé l'expédition de 1830, des travaux multiples qui montrent avec quel soin a été étudié et préparé l'envoi d'une armée française sur la côte barbaresque. Parmi tous ces documents, un des plus intéressants à tous points de vue est un rapport au Roi établi le 14 octobre 1827 par le ministre de la Guerre, le marquis de Clermont-Tonnerre.

Ce rapport envisage la question de l'expédition sous les aspects les plus divers, et montre bien quels étaient les courants d'idées qui avaient lieu à cette époque.

Il démontre d'abord les motifs légitimes de l'expédition, le droit du Roi à faire la conquête d'Alger s'il le veut, les avantages généraux et particuliers de cette conquête, le parti qu'on en peut tirer et la facilité qu'il y aura pour la France à la conserver.

Il examine ensuite les moyens pratiques de mener à bien l'expédition ; c'est par terre qu'il faut prendre Al-

ger, car l'opération est impossible par mer, et le blocus en cours reste sans efficacité. Même s'il y avait possibilité de traiter, il ne faudrait pas le faire, car il n'en résulterait ni honneur, ni sécurité. Enfin, si la France ne se chargeait pas de l'expédition, d'autres pourraient la prendre à leur compte.

Où faut-il débarquer, se demande le Ministre. — A Sidi-Ferruch, qui deviendrait une « place d'armes » en communication avec l'armée assiégeant Alger.

Après avoir évalué les forces de l'adversaire, Turcs de la ville et contingents de l'extérieur, et mesuré la valeur des défenses matérielles de la place, il conclut qu'en six semaines Alger doit tomber. C'est alors qu'il désire voir témoigner aux indigènes beaucoup de bonté, de justice et de tolérance, pour les amener à la France, et peut-être, ajoute-t-il, pour « les rendre chrétiens ».

Une telle expédition doit être entreprise, d'après lui, sans compter en aucune façon sur les ressources du pays et avec une réserve de deux mois de vivres ; il faut choisir l'époque favorable au point de vue de l'état de la mer, c'est-à-dire entre le début d'avril et la fin de juin ; il faut prendre comme base de départ Toulon, ou avoir une base en Espagne qui pourrait être Mahon et la rade de Palma.

Clermont-Tonnerre fixe aussi la force de l'armée, 33.000 hommes et 150 pièces de canon, et donne même le tableau détaillé des effectifs ; il attire l'attention sur certaines ressources dont doit disposer l'armée, campement pour la vie au bivouac, médicaments spéciaux, sacs à terre et gabions ; il définit les rapports avec la marine et les qualités nécessaires au chef de l'expédition.

Sa conclusion, par laquelle il supplie le Roi de décider l'expédition, est pressante et émouvante. Elle ne put néanmoins triompher des hésitations de Villèle, puisque deux jours après le Conseil du 14 octobre, Cler-

mont-Tonnerre écrivit mélancoliquement au-dessous de son rapport : « Le Roi a ordonné d'attendre ».

\*\*\*

Ce rapport est certainement un des plus beaux titres de gloire de Clermont-Tonnerre, quoique Camille Rousset, qui a écrit sur lui un important volume (1), ne le cite que comme un acte banal de sa longue vie.

L'existence de cet homme qui a vécu 85 ans, à travers l'ancien Régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration et le Second Empire, a été fort variée. Entré à l'Ecole Polytechnique en 1799, le « citoyen Clermont » fut officier d'artillerie, puis aide de camp de Joseph Bonaparte, et passa comme colonel au service d'Espagne en 1808 ; il revint en 1814 au service de France comme lieutenant de mousquetaires de la Garde du Roi (rang de colonel), commanda en 1815 une brigade de cavalerie de la garde royale, fut nommé ministre de la Marine et des Colonies en décembre 1821, et fut, dans ces fonctions, nommé lieutenant-général en janvier 1822 ; enfin, il fut ministre de la Guerre du 4 août 1824 au 4 janvier 1828. Non seulement il ne voulut pas servir le Gouvernement de Juillet, mais il refusa même de toucher la pension de retraite qui lui fut accordée en 1831, en déclarant « n'avoir pas servi le Roi Louis-Philippe » ; il ne se fit réinscrire comme pensionné qu'en 1851.

Partisan convaincu des Bourbons et de la religion catholique, il a été critiqué assez sévèrement pour avoir favorisé les partisans du Trône et de l'Autel.

Il s'est vu reprocher « un holocauste de généraux de l'ancienne armée, une Saint-Barthélémy de guerriers distingués », ainsi que des promotions trop nombreuses

---

(1) *Un Ministre de la Restauration. Le marquis de Clermont-Tonnerre*, par Camille Rousset, Paris, Plon, 1885, 443 p., in-8°.

d'amis de la Cour. Le général Lamarque disait, dans son discours à l'occasion du budget de 1829, que « se prêtant à toutes les fantaisies des courtisans et des ambassadeurs, il avait fait en un seul jour plus d'officiers généraux que Marengo, Austerlitz et Wagram réunis ».

Camille Rousset le représente au contraire comme ayant résisté fréquemment aux requêtes des grands personnages, aux recommandations des princes et même à celles du Roi, quand il estimait que le candidat en cause n'avait pas de titres suffisants, et il cite des anecdotes précises à ce sujet.

C'est dans le milieu de ces appréciations qu'est la vérité. A une époque où les passions politiques étaient très vives, où le souvenir de luttes intérieures cruelles n'était pas effacé, il était difficile que le parti-pris n'intervînt pas dans certaines mesures.

La situation privilégiée donnée aux aumôniers et la multiplicité des messes militaires, qui rentraient dans le cadre du régime, ont été reprochées aussi à Clermont-Tonnerre. Lorsque, le 29 août 1827, Charles X passa à cheval au Champ de Mars une revue de la garde nationale, la foule et la garde nationale elle-même ne se prièrent pas de crier : « A bas les Jésuites, à bas les Ministres ! » — « Clermont-Tonnerre, on vous salue », dit en riant le Dauphin. — « Monseigneur, répartit le Ministre, si ce n'était que moi, ce ne serait rien, mais c'est le Roi qu'on salue de la sorte. »

\*\*\*

Son rapport exposait en ces termes ce point de vue :

En constatant, dans des circonstances de ce genre, l'impopularité du régime qu'il servait, Clermont-Tonnerre avait compris qu'il fallait faire un effort pour retourner le sens de l'opinion. Cet effort était, à son avis, l'expédition d'Alger.

« Si un résultat glorieux vient couronner cette entreprise, ce ne sera pas pour le Roi un léger avantage que de clore la session et de demander ensuite des députés à la France, les clefs d'Alger à la main. »

Lorsqu'il eut lu cette phrase au Conseil, Clermont-Tonnerre rappela au Roi qu'étant enfant, il avait entendu discuter par son père la question de savoir si une guerre n'empêcherait pas la révolution qui commençait à gronder : « Sire, ajouta-t-il, nous sommes dans une situation semblable, et je crois que rien ne serait plus heureux pour la France qu'une grande et glorieuse guerre qui occuperait les esprits et satisferait le sentiment d'honneur national qui a besoin d'être ranimé. »

Comme le Roi était impressionné, autant par la logique et la clarté du rapport que par la force des arguments politiques présentés, Villèle intervint : « Clermont-Tonnerre, votre rapport est excellent ; il faut le garder avec soin ; il servira quand on fera l'expédition ».

La majorité du Conseil s'étant alors montré hostile à l'expédition, Charles X dit au ministre de la Guerre : « Clermont-Tonnerre, je vous l'avoue avec franchise, je suis de votre avis, et quand on a une expédition de cette nature à faire, je pense qu'il faut se décider tout de suite ; mais, vous le voyez, nous sommes en minorité.

— « Sire, répondit Clermont-Tonnerre, le Roi sait bien qu'il n'y a pas dans son Conseil de majorité ni de minorité devant lui ; chacun de nous dit son avis, et c'est le Roi qui décide. Le Roi peut donc ordonner, mes collègues sont comme moi disposés à se soumettre à ce que sa volonté décidera.

— « Je le sais bien, mais c'est égal, j'ajournerai.

— « Sire, je désire que le Roi ne s'en repente pas, mais j'avoue que je le crains (1). »

---

(1) Camille Rousset. *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, p. 350.

Clermont-Tonnerre avait raison, au point de vue du régime, et avait peut-être indiqué ce jour-là le moyen qui eût sauvé le trône des Bourbons. Charles X se décida trop tard pour que l'expédition pût lui être personnellement utile. Il eut du moins la gloire, qu'il conservera devant la postérité, d'avoir donné Alger à la France.

L'expédition eut lieu dans les formes qu'avait définies Clermont-Tonnerre dans son rapport, et il n'est pas jusqu'au chef même qu'il avait recommandé, le comte de Bourmont, qui ne fût choisi. Il a sans doute puisé certaines de ses idées dans maints autres travaux, comme la reconnaissance du commandant du génie Boutin, mais il n'en conserve pas moins le très grand mérite d'avoir écrit des pages pleines de clairvoyance et de perspicacité et d'avoir dressé un plan de campagne qui a pour ainsi dire été réalisé de bout en bout.

Général PAUL AZAN.

---

ÉTAT DES SERVICES DU MARQUIS (PUIS DUC)  
DE CLERMONT-TONNERRE <sup>(1)</sup>

---

Aimé-Marie-Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre.

Fils de Gaspard-Paulin et d'Anne-Marie-Louise Bernard de Boulainvilliers, né le 27 novembre 1779, à Paris.

Elève à l'école polytechnique (rang de sergent d'artillerie), le 22 novembre 1799.

---

(1) Extrait des archives administratives du Ministère de la Guerre. Dossier 1000.

Sous-lieutenant d'artillerie à l'école d'application de Châlons, le 22 novembre 1801.

Lieutenant en 2<sup>e</sup>, le 23 septembre 1802 et adjoint au professeur de fortification à l'école de Châlons. — Passé en la même qualité à l'école d'application de l'artillerie et du génie à Metz, le 22 décembre 1802. — Chef d'étude à l'école polytechnique, le 22 mars 1803. — Lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval et maintenu à l'école polytechnique, le 18 avril 1803. — Autorisé, sur sa demande, à rejoindre son corps, le 9 septembre 1803. — Aide de camp du général Mathieu Dumas, le 27 octobre 1804.

Capitaine à la compagnie d'artillerie légère de la Garde royale de Naples, le 25 juillet 1806. — Autorisé à rester au service de Naples, le 24 septembre 1806.

Chef de bataillon adjoint à l'état-major de l'armée, le 8 novembre 1807. — Chef d'escadron aide de camp du Roi Joseph Bonaparte le 20 mai 1808.

Colonel, le 8 juin 1808. — Passé au service d'Espagne, le 9 juin 1808. — Démissionnaire, le 2 avril 1812.

Colonel au service de France, lieutenant de la 1<sup>re</sup> compagnie de mousquetaires de la Garde du Roi, le 3 juillet 1814.

Maréchal de camp le 19 mars 1815. — Commandant la 1<sup>re</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division de cavalerie de la Garde royale, le 13 septembre 1815. — Compris en cette qualité dans le cadre de l'état-major général, le 30 décembre 1818.

Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, le 14 décembre 1821. — Lieutenant-général, le 4 janvier 1822.

Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, le 4 août 1814.  
Disponible, le 4 janvier 1828.

Admis au traitement de réforme par ordonnance du 20 août 1830, à compter du 1<sup>er</sup> septembre suivant. — Admis à la retraite par ordonnance du 19 août 1831 (pension de 5.050).

Décédé au Château de Glisolles (Eure), le 8 janvier 1865.

#### *Campagnes*

Au service de France : ans XII et XIII sur les Côtes ; an XIV et partie de 1806, à la Grande Armée.

Au service de Naples : Partie de 1806 et 1807, à l'armée de Naples.

Au service d'Espagne : 1808, 1809, 1810, 1811 et partie de 1812, en Espagne.

#### *Décorations*

Chevalier de la Légion d'Honneur, le 6 décembre 1807. — Officier du même Ordre, le 19 mars 1815. — Commandeur du même Ordre, le 18 mai 1820. — Grand Officier du même Ordre, le 21 août 1822. — Chevalier de Saint-Louis, le 3 septembre 1814. — Commandeur de Saint-Louis, le 23 mai 1825.

---